

Le genre et les politiques de promotion féminine en Afrique : limites des pratiques liées à la rationalité patriarcale du pouvoir

*Fatou SARR**

Introduction

Depuis 1995, la plupart des pays africains se sont engagés à respecter le programme d'action de Beijing, mais l'examen des rapports annuels de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) de beaucoup de pays, montre que dans la pratique, les accomplissements sur le terrain sont souvent loin des intentions proclamées. En outre, les indicateurs sur l'amélioration des conditions de vie des femmes et de l'égalité, révèlent l'énorme travail qui reste à faire.

Notre hypothèse est que les mécanismes mis en place pour prendre en charge les questions de promotion de la femme et d'égalité entre les sexes, n'ont pas été à la hauteur des attentes. Ils n'ont pas réussi à impulser des actions nécessaires pour amener leurs gouvernements à respecter les engagements pris pour parvenir aux transformations sociales souhaitées.

Cette contribution part de notre expérience d'appui auprès de quinze pays africains (Sénégal, Mauritanie, Guinée, Mali, Côte d'Ivoire, Cameroun, Togo, Gabon, Tchad, Congo, République Démocratique du Congo, Rwanda, Burundi, Djibouti, Maroc). Elle cherche, au-delà des indicateurs, à apporter un éclairage sur les pratiques en cours. Elle veut aussi, à partir des progrès observés dans quelques pays, essayer de conceptualiser une approche théorique de la mise en pratique de l'approche genre dans les politiques publiques pour plus d'efficacité.

* Chercheure en anthropologie et sociologie politique, Directrice du Laboratoire genre et recherche scientifique de l'Ifan, Université Cheikh Anta Diop de Dakar.

I. Évolution des mécanismes chargés des questions de promotion des femmes et d'égalité de genre

Dans la plupart des pays africains, les mécanismes chargés des questions de femme ont été mis en place suite à la première conférence mondiale des femmes de Mexico en 1975. Les premiers mécanismes étaient sans grand contenu, et il faudra attendre 1995 avec le Programme d'action de Beijing pour voir des avancées réelles. Jusqu'à présent, ils ont du mal à s'imposer et peinent à trouver leur place dans les attelages gouvernementaux.

Ces mécanismes qui, en principe, ont pour rôle d'aider le Gouvernement à définir des politiques et à prendre des mesures pour faire le suivi de leurs applications, ont globalement failli à cette mission. Souvent, les ministères chargés des questions de la femme ne sont que des instruments au service du parti au pouvoir. En témoigne l'organisation des journées du 8 mars ou des quinzaines nationales des femmes, qui sont des occasions pour effectuer des opérations de marketing politique pour les leaders de partis au pouvoir dont les effigies ornent les pagnes créés pour l'événement.

Les mécanismes souffrent de problèmes d'identité, de faiblesse des ressources et d'inadéquation des instruments.

1.1 Des mécanismes nationaux qui peinent à trouver une identité

Les mécanismes chargés de la condition de la femme ont un problème d'identité. On parlera de promotion féminine, de condition féminine, de condition de la femme et des enfants, ou de genre. Ils sont tantôt des ministères pleins, tantôt des ministères délégués ou des secrétariats d'État rattachés à d'autres ministères, tels que ceux des Affaires sociales, de la Santé, des Droits de l'homme, ou de la fonction publique.

Du fait de leur insertion dans d'autres ministères, ils ont du mal à avoir des structures propres pour la mise en œuvre des politiques et programmes pour l'égalité de genre. L'analyse de quelques organigrammes révèle, au-delà de l'insuffisante visibilité de la question de l'égalité dans la dénomination même du mécanisme, un positionnement peu stratégique des structures qui peuvent être de simples Directions et parfois même, une toute

petite division à l'intérieur d'une Direction de la famille. Cette position institutionnelle est un frein à l'atteinte des résultats attendus, tant au niveau de l'exécution, que de la coordination et du suivi des interventions en faveur de l'égalité de genre.

Le fait de ne pas créer une structure explicitement consacrée à l'égalité de genre, a pour effet entre autres, (1) de limiter les moyens qui peuvent être consacrés à la promotion de la femme et à la réduction des inégalités liées au sexe, ceux-ci devant être partagés avec d'autres cibles et, (2) de fragiliser le mécanisme dans l'exercice de sa mission de promotion du genre.

Ces mécanismes souffrent aussi d'instabilité. Ainsi, le Sénégal, depuis l'an 2000, bat tous les records d'instabilité institutionnelle, avec en moyenne une ministre tous les 18 mois. Dans la seule période 2000-2008, le mécanisme a subi plus de 15 remaniements ministériels avec comme conséquence, non seulement des changements au niveau de ses attributions, mais surtout une mobilité des ministres et du personnel. Le Gabon est l'un des rares pays qui aura connu la plus grande longévité d'une femme ministre à la tête de son mécanisme chargé des questions de genre. Mme Angélique Gomma y est restée de 2002 à 2009.

1.2 Des mécanismes avec de faibles ressources humaines et financières

Les ministères conçus dans une approche sociale ont du mal à s'en départir. Le personnel est généralement constitué d'agents sociaux : maîtresses d'économie sociale et ou familiale, assistantes sociales ou institutrices. Ce manque d'agents qualifiés constitue un frein pour faire face aux défis dans l'optique d'une nouvelle mission d'intégration transversale du genre. Par ailleurs, les postes clés, comme ceux de directeur de Cabinet restent entre les mains des hommes.

Dans presque tous les pays, on note une insuffisance des moyens financiers et des ressources humaines qualifiées ; les budgets des mécanismes ne dépassent pas 2% du budget national. On note aussi une hausse continue des budgets, même si les sommes affectées demeurent dérisoires au regard de l'étendue de la mission.

Au Gabon, de 2005 à 2007, le budget du MFPEPF est passé de 1.044.088.000 FCFA à 2.222.788.000 FCFA, mais il ne représente que 0,17% du budget général de l'État.

En République Démocratique du Congo, la part du budget du ministère de la Condition féminine et de la famille qui n'était que de 0,042% en 2003, est passée à 0.06% en 2008¹.

En Mauritanie, le budget a quadruplé entre 2006 et 2009. Il est passé de 200 millions à plus d'un milliard de Ouguiyas².

Au Congo, le budget alloué au ministère de la Promotion de la Femme et de l'Intégration de la Femme au Développement a été multiplié par 3, passant de 240.000.000 FCFA en 2005 à 8.666. 000.0000 FCFA en 2009.

À cause de la faiblesse du budget, très peu de programmes sont mis en place avec les ressources propres des États. Sauf dans de rares cas, la Communauté internationale a été le principal acteur des progrès réalisés. Cependant, les interventions des bailleurs sont généralement caractérisées par des priorités et des agendas qui diffèrent des priorités des pays.

Les mécanismes continuent à être des appendices dans les attelages gouvernementaux. Sans capacité d'influence et faute d'expertise, ils ne peuvent être les interlocuteurs des autres départements sectoriels. Ils ne peuvent pas leur apporter l'appui et l'accompagnement nécessaires pour identifier les questions à prendre en charge dans les programmes et les budgets.

1.3 Des mécanismes d'appui à la promotion de l'égalité sans grande envergure

Outre les ministères en charge du genre, il existe des mécanismes annexes qui sont globalement de même nature, car ils ont généralement été mis en place sous l'impulsion des bailleurs de fonds. Il s'agit notamment du Conseil National de la Femme ou Comité Consultatif de la Femme, des Points Focaux en Genre, du Forum des femmes parlementaires et de l'observatoire du genre.

¹ <http://www.monuc.org/news.aspx?newsID=17597>.

² Devise mauritanienne.

Le Conseil National de la Femme (CNF) /Comité Consultatif de la Femme (CCF)

À la suite de la conférence de Beijing, la plupart des pays ont adopté le CNF ou le CCF, qui est un organe consultatif auprès du Gouvernement. Il est généralement composé de représentants des ministères techniques, des organisations non gouvernementales et des associations féminines et confessionnelles œuvrant pour la promotion de la femme. Les représentants des organismes du système des Nations Unies y jouent le rôle d'observateurs. Pour un pays comme le Rwanda, la reconnaissance du CNF par la nouvelle constitution, permet de garantir la prise en compte de la situation spécifique de la femme, quels que soient les choix politiques.

Points focaux en Genre

Presque dans tous les pays, après la conférence de Beijing, des points focaux ont été mis en place dans les ministères pour faciliter l'intégration du genre et garantir sa prise en compte à tous les niveaux. Cette expérience a vite montré ses limites. Souvent, les points focaux n'ont existé que de nom, sans compétence, sans expertise et surtout sans avoir aucune capacité d'influence parce que n'occupant pas des postes stratégiques. Aujourd'hui, beaucoup de pays ont tendance à mettre en place des cellules genre à la place des points focaux.

Le Forum des femmes parlementaires

Les forums de femmes parlementaires n'ont pas permis d'apporter des changements majeurs dans les assemblées nationales. La démarche porte en elle même des limites, car les femmes étant majoritaires, une approche se limitant aux seules femmes a peu de chance d'aboutir. Il faut toutefois reconnaître les acquis pour un pays comme le Rwanda où le Forum des femmes parlementaires a joué un rôle important dans le processus d'élaboration de la nouvelle Constitution, ainsi que dans la révision des dispositions encore discriminatoires dans la législation rwandaise. Dans d'autres pays comme le Sénégal, cette structure est en léthargie.

L'Observatoire du genre

Des observatoires ont été mis en place avec différents statuts. En Guinée Conakry, l'observatoire se trouve à l'Assemblée Nationale, tandis qu'au Sénégal, il s'agit d'un organe du ministère de la Famille. Ces mécanismes chargés d'évaluer de manière permanente le respect des lois et des mesures prises en faveur de l'égalité des sexes, sont confrontés à un problème d'autonomie lorsqu'ils sont sous la tutelle des ministères.

II. De l'intégration des femmes au développement (IFD) au genre, le difficile changement de paradigme

L'analyse des documents de politique et de stratégie pour l'atteinte des objectifs d'égalité, montre que malgré les déclarations d'intention, la plupart des gouvernements n'ont pas su s'adapter à l'évolution conceptuelle pour aller de l'IFD au genre. Les gouvernements sont restés dans une logique d'amélioration des conditions de vie et c'est pourquoi la quasi-totalité des pays africains a du mal à intégrer le genre dans sa dimension essentielle, qui est celle des rapports de pouvoir et à s'adresser quasi exclusivement aux femmes.

Une continuité dans l'élaboration des instruments

Après la rencontre de Beijing de 1995, la plupart des pays avaient mis en place un Plan National d'Action de la Femme (PANAF), qui avait pour objectif d'améliorer la position et la condition sociale des femmes. C'est à partir des années 2000 que commence l'élaboration de documents de politiques et ou de stratégies nationales de genre, qui constituent un cadre d'orientation des interventions pour asseoir les bases de l'égalité/équité de genre. Toutefois, l'analyse des contenus montre qu'ils ont encore du mal à se départir d'une approche d'intégration des femmes, car la plupart des stratégies nationales ont mis l'accent sur l'amélioration des conditions de vie de la femme et moins sur sa position sociale.

Le Rwanda est l'un des tous premiers pays à avoir élaboré et adopté en 2004 une politique et une stratégie nationale genre. Les autres pays ont attendu l'évaluation de Beijing +10 pour poser des actes en ce sens. Ils se sont contentés de documents de stratégie et

c'est seulement à partir de 2008 que certains commencèrent à réaliser leur document de politique nationale. Un pays comme le Sénégal s'est contenté d'une stratégie nationale genre en 2005, dont la mise en œuvre n'a commencé qu'en 2009. Le Togo a adopté une stratégie nationale d'intégration du genre en 2006 et a élaboré sa politique nationale d'équité et d'égalité de genre en 2008. Le Congo a élaboré en 2008 la politique nationale genre, ainsi qu'un plan d'action pour sa mise en œuvre.

Pour l'essentiel des pays, faute de véritable politique nationale, les autres ministères ne se sentent pas concernés par la prise en compte du genre. Généralement, seuls les secteurs sociaux comme l'éducation et la santé essaient tant bien que mal de prendre en charge les besoins spécifiques des femmes et des filles dans leurs programmes et politiques.

Ainsi, les résultats des évaluations obtenues par rapport aux 12 objectifs du programme d'action de Beijing, auxquels la quasi totalité des pays avaient souscrit, révèlent la faiblesse des acquis, car seuls les secteurs sociaux ont fait des progrès significatifs.

III. Des résultats mitigés dans les principaux domaines retenus par le programme d'action de Beijing

Les évaluations faites en 2004, à la 7^{ème} conférence régionale préparatoire de la conférence de Beijing +10, ainsi que celles en cours pour Beijing +15, ont révélé des avancées réelles, mais très inégales.

III.1. Femme et pauvreté

Globalement, les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) de deuxième génération, ont permis une meilleure identification des causes profondes de la pauvreté des femmes. Les questions concernant les femmes sont généralement laissées au financement des bailleurs de fonds et rares sont les États qui financent les programmes des femmes sur leur propre budget. Presque partout, la nomenclature du budget de l'État ne prévoit pas de lignes spécifiques pour le genre. La féminisation de la pauvreté s'est partout accentuée.

En Côte d'Ivoire, la pauvreté a été aggravée par le conflit et touche davantage le milieu rural (49%), qu'urbain (24,5%) et davantage les femmes (38,7%) que les hommes (38,1%). En

Mauritanie, quarante six pour cent (46%) de la population vit en dessous du seuil de la pauvreté, avec une majorité en milieu rural. Le salariat féminin reste faible et les femmes ont tendance à travailler sans rémunération (75,8%, contre 29,6% des hommes).

Rare sont les pays comme le Gabon où l'État a mis en place un programme avec ses propres ressources. Le projet d'assistance aux filles-mères économiquement faibles (2001) a permis la construction de haltes-garderies dans les neuf provinces du pays. Une allocation annuelle de subsistance d'un montant de 50.000 FCFA, leur permet de suivre une formation pour leur réinsertion professionnelle et de faire face aux frais de scolarisation de leur(s) enfant(s), car les tarifs sociaux qui leur sont appliqués sont de 1.000 FCFA (2 dollars USD) pour Libreville et de 500 FCFA (1 dollar USD) pour l'intérieur du pays.

III.2. Éducation et formation des femmes

De nombreux efforts sont déployés par les gouvernements pour l'éducation des filles, notamment des campagnes de sensibilisation des parents et des enseignants, la révision des manuels scolaires pour éliminer les stéréotypes sexistes et la mise en place de cantines scolaires. Ainsi, des progrès ont été relevés pratiquement dans beaucoup de pays en ce qui concerne l'accès à l'école primaire.

Au Cap Vert, on note une présence majoritaire des filles au primaire. Elles sont 98,8%, contre 96,1% garçons. En Côte d'Ivoire, le taux de scolarisation des filles au primaire est passé de 53% à 70%. Au Tchad, il est passé de 32% en 2005, à 78,8% en 2007, avec une parité fille/garçon de 0,93 en 2006-2007.

En Mauritanie, en 2008, le taux de scolarisation au primaire était de 98,4% pour les filles et de 92,6% pour les garçons.

Au Sénégal, le taux de scolarisation des filles est passé de 53 % en 1995, à 92,4% en 2008. Malgré cette évolution remarquable au niveau du primaire, le maintien des filles demeure un défi et les disparités sont encore importantes au secondaire et dans le supérieur. Dans la population adulte, les indicateurs montrent que l'analphabétisme frappe davantage les femmes.

III.3. Femmes et santé

Dans tous les pays, il existe des programmes de santé de la reproduction et materno-infantiles. Les gouvernements développent des campagnes de vaccination, de sensibilisation et essaient d'élargir l'offre de service. Ainsi, grâce aux efforts déployés, l'espérance de vie est en hausse, mais les taux de mortalité maternelle et infantile restent élevés.

La couverture vaccinale s'est beaucoup améliorée. En effet, pour un pays comme le Sénégal, le taux de couverture vaccinale est passé de 41% en 2000, à 89 % en 2006. Par contre, un pays comme le Djibouti est confronté à des problèmes de résistance culturelle. La couverture vaccinale qui était de 90% dans les années 90, est tombée à 65% en 2005 du fait de parents persuadés que le vaccin inoculait le Sida.

À cause du paludisme et du VIH/Sida qui font des ravages, notamment dans les pays où sévissent des crises socio-politiques, l'Afrique subsaharienne connaît les taux de mortalité maternelle parmi les plus élevés au monde. En 2002, 50% des femmes décédées à travers le monde, suite à des complications liées à la grossesse et à l'accouchement, vivaient en Afrique subsaharienne. Elle est la région la plus touchée par le VIH/Sida, car 70% des 40 millions des personnes actuellement infectées à travers le monde y vivent. Les femmes représentent 58% des Africains touchés par le VIH/Sida³.

Rares sont les pays comme le Sénégal, où la lutte contre le VIH/Sida a permis d'obtenir des résultats tangibles avec un taux de moins de 1%. Ailleurs, les efforts se poursuivent, mais les résultats restent faibles. Au Tchad, le taux de prévalence au VIH/SIDA est passé de 7,3% en 2005 à 3,3% en 2008. Au Togo, le taux de prévalence du VIH/SIDA est passé de 4,70% en 2003, à 4,20% en 2006. Partout, on constate une féminisation de la maladie. La Côte d'Ivoire a une de prévalence 4,7% avec 6,4% pour les femmes, contre 2,9% hommes.

Les femmes souffrent de nombreuses autres maladies comme le cancer, l'ostéoporose, l'hypertension artérielle, mais dans la

³Source : Onusida, 2004, *Rapport sur l'épidémie mondiale de SIDA - PRB, Women of Our World 2005*, Onusida.

plupart des pays africains, aucun programme n'est envisagé pour leur prise en charge.

III.4. Violence à l'égard de la femme

Des stratégies nationales de lutte contre les violences basées sur le genre ont été élaborées, avec de larges campagnes de sensibilisations auprès de la population, et des lois ont été votées. Malgré tout, les violences faites aux femmes, qu'elles soient domestiques ou liées aux conflits politiques, persistent. Par ailleurs, la reconnaissance de toutes les formes de violence demeure un défi, car dans beaucoup de pays, le mariage précoce, l'abandon des filles en situation de grossesse non désirée et le harcèlement sexuel, ne sont pas pris en compte par le code pénal.

III.5. Conflits

Les conflits ont un impact différencié sur les hommes et les femmes. C'est pourquoi l'implication de toutes les composantes est nécessaire afin de prendre en compte les problèmes spécifiques à chaque groupe. Hélas, presque partout, la gestion des conflits reste aux mains quasi-exclusives des hommes.

Que ce soit en RDC, au Burundi, en Sierra Léone, au Libéria et dans bien d'autres pays, partout, les femmes ont apporté leur contribution pour le retour de la paix, en menant des négociations entre les parties en conflit. Toutefois, malgré leur forte implication, elles ne sont pas consultées pour gérer les conflits à un niveau décisionnel.

III.6. Femmes et Économie

Dans tous les pays, le constat est que la participation de l'État au financement de l'égalité homme-femme, à travers les instruments que sont les budgets nationaux d'investissement, d'équipement et de fonctionnement n'ont pas été à la hauteur des attentes.

Pour l'autonomisation économique de la femme, beaucoup de pays ont élaboré des politiques nationales et/ou des stratégies de micro-finance (Togo, Côte d'Ivoire, Sénégal, etc.). Ils ont créé des ministères de l'entreprenariat féminin, ainsi que des programmes de micro-crédit et de renforcement des capacités des femmes.

Le constat est que le micro-crédit ne permet pas une approche structurante de l'automatisation économique de la femme et qu'il

ne suffit pas de décliner des politiques pour obtenir les résultats escomptés. Au Cap-Vert, par exemple malgré l'existence d'une loi régulant les institutions de micro-crédit, la capacité à générer des revenus est plus faible pour les femmes

III.7. Droits fondamentaux de la femme

Beaucoup de pays ont initié la révision de leurs lois pour qu'elles soient en accord avec les conventions internationales, notamment la CEDAW. C'est ainsi que toutes les constitutions reconnaissent l'égalité entre les hommes et les femmes. De nombreux pays ont aussi ratifié le Protocole additionnel à la Charte africaine des Droits de l'homme et des peuples, relatif aux Droits de la femme, ainsi que le Protocole facultatif se rapportant à la CEDAW. Cependant, il subsiste encore de nombreux obstacles. Par exemple, au Togo, l'article 32 de la constitution sur la nationalité, fait part d'un traitement différencié des requêtes selon le sexe. En outre, la coexistence du droit moderne et coutumier, avec les systèmes de droit applicables à certaines communautés religieuses pose problème.

III.8. Femmes et médias

De plus en plus de femmes ont accès à l'information, mais il reste encore beaucoup d'efforts à faire pour les femmes rurales qui ne disposent pas souvent d'une télévision ou d'une radio personnelle et qui en plus du contenu des programmes proposés, ne prennent pas en charge leurs préoccupations. D'ailleurs, presque partout, l'image de la femme à travers les médias est encore négative.

III.9. Femmes et environnement

Tous les pays sont pratiquement signataires d'accord internationaux relatifs à l'environnement. En ce qui concerne la réalisation de l'Objectif 7 du Millénaire pour le Développement, les rares mesures concernent l'amélioration de l'accès à l'énergie, comme au Mali où existent de petites expériences avec l'implantation de plates-formes multifonctionnelles.

III.10. Petites filles

Des efforts ont été faits dans l'amélioration de l'accès à l'éducation et qui se traduisent par une nette augmentation du taux de scolarisation des filles. Par exemple, dans des pays comme le

Togo et le Sénégal, des mesures ont été prises pour le maintien des filles enceintes dans le système éducatif. Toutefois, demeure encore une prise en compte insuffisante des besoins spécifiques des filles, notamment en ce qui concerne les pratiques néfastes, les mariages précoces, les violences, les trafics et les pires formes de travail. L'excision, qui demeure un fléau avec des conséquences néfastes sur la santé de la petite fille est encore pratiquée dans beaucoup de pays. Au Sénégal, plus d'un quart des femmes ont déclaré avoir été excisées (28%). Elles sont 92% au Mali et 35% en Mauritanie. Les mariages précoces continuent à hypothéquer la vie des petites filles avec des conséquences sur leur santé.

III.11. Femmes et prise de décision

Dans le domaine de la participation au pouvoir, les pays africains ont quasiment tous adhéré au programme d'action de Beijing et à la déclaration des chefs d'État africains en juillet 2004, préconisant la présence d'au moins 30% de femmes dans les postes de décision. Seuls sept pays ont franchi la barre des 30%. Il s'agit du Rwanda (56,3), du Mozambique (34,8), de l'Afrique du Sud (37,3), de l'Angola (37,3) de l'Ouganda (30,5), du Burundi (30,5) et de la République Unie de Tanzanie (30,4).

Même si l'égalité n'est pas encore au rendez-vous, il y a eu une prise de conscience féminine des inégalités de genre. Au niveau politique, on assiste depuis l'avènement d'Ellen Johnson Sirleaf à la tête du Liberia, à l'émergence d'un leadership féminin sur la scène politique, avec des candidates aux élections présidentielles au Bénin, au Gabon et en Côte-d'Ivoire.

Des avancées significatives sont relevées au niveau de pays comme le Cap-Vert, où il existe un gouvernement paritaire, ainsi que d'autres qui, comme la Mauritanie et le Niger, ont inscrit le principe du quota dans leur constitution.

Toutefois, sauf dans les pays où les femmes ont été fortement impliquées dans les guerres de libération ou les luttes pour l'indépendance, celles qui arrivent au pouvoir ne le doivent pas à leur légitimité militante, mais au bon vouloir d'un chef qui les utilise comme alibi. Ainsi, parce qu'elles sont sans réelle influence, les préoccupations des femmes ne sont pas prises en compte. La corrélation entre la présence des femmes dans les instances de décision et l'amélioration des conditions de vie n'est toutefois pas

établie. L'analyse du tableau qui suit montre que les disparités sont encore importantes. Les taux de mortalité maternelle demeurent trop élevés. Elles restent les moins éduquées et les plus pauvres, puisque la part du revenu du travail des femmes est la moitié de celle des hommes.

Tableau comparatif des disparités de genre

Pays	ISDH	Parlement	Espérance de vie des femmes	Mortalité maternelle	VIH	Education tous niveaux confondus		Alphabétisation		TBS		Revenu travail	
						Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Ratio sur garçons	Femme	Homme
Cap Vert	93	18.1%	73,8	210	0,8	66	67	75,5	87,8	105	0,95	3087	8756
Algérie	95	7.7%	73	180	0.1	74	73	60.1	79.6	107	0.93	3546	10515
Gabon	105	16.7%	56,9	520	7.9	68	72	79,7	88.5	129	0.99	5049	8876
Maroc	112	10.5%	72,7	240	0.1	55	62	39,6	65.7	99	0.89	1846	7297
Mauritanie	118	22.1%	85	820	0.7	45	47	43,4	59.5	94	1.01	1486	2996
Congo	120	7.3%	55,2	740	5.3	48	54	79	90.5	84	0.92	841	1691
Cameroun	126	13.9%	50,2	1000	5.4	57	68	59,8	77.0	107	0.85	1519	3086
Djibouti,	129	13.8%	55,2	650	3.2	22	29	79,9	79,9	36	0.82	1422	2935
Togo	134	11,1%	59,6	510	3.2	46	64	38,5	68.7	92	0.85	907	2119
Sénégal,	135	22	64,4	980	0.9	37	42	29,2	51.1	77	0.97	1256	2346
Rwanda	140	56.3%	46,7	1300	3.1	51	51	59,8	71.4	121	1.02	1031	1392
Guinée	141	Dissoit	56,4	910	1.5	38	52	18,1	42.6	74	0.84	1876	2734
Côte d'Ivoire	146	8.9%	48,3	810	7.1	32	47	38,6	60.8	63	0.79	795	2472
Burundi	147	30.5%	49,8	1100	3.3	34	42	52,2	67.3	78	0.86	611	791
RDC	148	8.4%	47,1	1100	3.2	28	39	54,1	80.9	54	0.78	488	944
Mali	151	10.2%	55,3	970	1.7	31	42	15,9	32.7	59	0.80	833	1234
Tchad	152	5.2	51,8	1500	3.5	28	47	12,8	40.8	62	0.67	1126	1735

Source : Rapport mondial PNUD 2007/2008

IV. Quelles approches et pratiques pour la promotion de la femme et d'égalité de genre ?

Au-delà de la nécessité d'une plus grande justice entre les hommes et les femmes, il est important de montrer la pertinence de l'intégration du genre dans les politiques et programmes de développement. Pour cela, il faut faire le lien entre la réduction des inégalités de genre et l'atteinte des objectifs de croissance économique.

Selon la Commission économique pour l'Afrique, « les inégalités entre femmes et hommes sont coûteuses, non seulement pour les femmes, mais également pour les enfants et de nombreux hommes. Elles se traduisent par la baisse de la production (PIB), un faible niveau de développement des ressources humaines, des loisirs et un bien-être moindre » (CEA, 2001). Même la Banque Mondiale reconnaît que « les disparités entre femmes et hommes imposent des coûts de développement ...» (BM, 2002)⁴.

Il est largement démontré aujourd'hui que le développement et l'éradication de la pauvreté passe par une création de richesses, qui elle-même passe par une amélioration de la productivité de la population active. Avec plus de 430.000.000, les femmes représentent 52% de la population africaine. La production agricole et la sécurité alimentaire occupent près de 70 à 80% des forces productives féminines. Elles sont responsables des tâches les plus consommatrices de temps et les plus pénibles ; tâches souvent accomplies à l'aide d'outils rudimentaires. Il est illusoire pour l'Afrique d'atteindre ses objectifs de développement sans garantir un accès équitable aux ressources et aux moyens de production.

L'examen de la situation des divers pays dans lesquels nous avons eu à faire dans ce travail, permet d'énoncer quelques hypothèses fondées sur les leçons apprises.

⁴ World Bank (2002a), Ghana : Strategic Country Gender Assessment (Briefing Note for the Ghana Poverty Reduction Strategy), 14 January 2002.

IV.1. La traduction pratique de l'engagement politique dans les textes

Ce sont les pays qui ont pris des mesures claires en intégrant le principe du quota dans leur constitution, qui ont permis de faire évoluer la condition de la femme de façon significative dans les instances de décision. C'est le cas du Rwanda, de la Mauritanie, du Niger et du Mozambique.

IV.2. Une position plus stratégique du Mécanisme

Le positionnement du mécanisme chargé des questions d'égalité constitue un handicap, car souvent considéré comme étant un appendice du Gouvernement, avec peu de ressources humaines qualifiées et de moyens financiers. Il gagnerait à être installé au niveau des services du chef de gouvernement, pour amener l'ensemble des ministères sectoriels à prendre systématiquement en compte le genre. À ce jour, seul le Rwanda a compris la pertinence d'une telle approche.

IV.3. Une approche plus inclusive des hommes

L'analyse des expériences des réseaux de femmes parlementaires a dévoilé leurs limites. Avec des parlements largement dominés par des hommes, il sera difficile d'atteindre les objectifs sans une approche inclusive de ces derniers.

IV.4. Une approche fondée sur les valeurs socioculturelles propres à chaque pays

Le genre a tendance à rester une approche intellectuelle éloignée de la compréhension des populations, s'il n'est objet de rejet, car perçu comme étant un calquage du modèle occidental. Sa force comme outil de transformation social est moins bien perçu, d'où l'enjeu pour les pays, de parvenir à un travail d'ancrage de la démarche, à partir des valeurs socioculturelles propres à chaque espace social.

IV.5. La dissociation des mécanismes des partis au pouvoir

La subordination du mécanisme en charge de la promotion de la femme et de l'égalité de genre au parti au pouvoir, est la principale cause de leur inefficacité et de leur incapacité à assurer leur mission et à exécuter leur mandat pour parvenir à la transformation de la société, pour plus de justice et d'égalité. La

gestion du mécanisme comme instrument de mobilisation politique des gouvernements, se fait au détriment de l'utilisation de l'expertise pour la mise en place et l'exécution de véritables programmes pertinents.

IV.6. Une articulation entre les actions en faveur de l'égalité, des objectifs de développement et des droits humains

Le problème des femmes est compris dans les problèmes de la société, dans sa globalité. C'est par l'articulation entre les actions en faveur de l'égalité et les objectifs de croissance et de développement, que les mécanismes parviendront à l'intégration transversale du genre.

IV.7. Le renforcement des capacités de la société civile

Depuis 1995, on assiste à l'émergence d'associations et d'ONG de défense des droits des femmes. Toutefois, dans beaucoup de pays, la société civile portant sur l'égalité de genre est faiblement structurée et l'on constate que de plus en plus, elle se soumet à l'agenda des institutions internationales qui dictent leur loi, lui ôtant toute capacité à agir en fonction des préoccupations propres à son espace. Cette société civile ayant un rôle essentiel à jouer, il est nécessaire de renforcer ses capacités d'interpellation et d'intervention.

Conclusion

Les femmes continuent à avoir une position secondaire dans les gouvernements, où un espace à part leur est aménagé. Cela s'explique d'abord par l'ancrage d'une idéologie de la domination masculine séculaire et facilitée par des femmes, elles mêmes formatées par l'idéologie patriarcale. Le travail de déconstruction sociale demande des efforts importants, mais les mécanismes qui ont la charge d'une telle mission, peinent à la remplir.

Aujourd'hui, se pose la question de l'utilité des mécanismes en charge des questions d'égalité. Toutefois, au vu des résultats obtenus dans divers pays, on peut affirmer que le problème n'est pas le mécanisme, mais l'instrumentalisation qui en est faite par les partis au pouvoir, puisque dans la plupart des pays africains, les ministres en charge des questions de femme ne sont rien d'autre que les dames de compagnies des épouses des chefs des

États et les activités initiées par leurs départements sont subordonnées aux intérêts des fondations des premières dames.

La cécité des gouvernants vis-à-vis des questions d'égalité de genre est un handicap pour parvenir aux transformations sociales attendues et pour mener les pays africains sur la voie de la prospérité. Dès lors, la cible principale pour atteindre les transformations souhaitées doit être les chefs des États. Il s'agit d'exercer sur eux la pression nécessaire pour les amener à laisser les mécanismes assumer pleinement leurs fonctions. Cette rupture ne peut se faire sans une société civile forte, capable de faire entendre raison aux gouvernants et sans la production de connaissances nécessaires, pour que le genre comme outil d'analyse permette de jeter les bases solides d'une transformation des rapports d'inégalité.

Références bibliographiques

Rapport mondial du PNUD2007/2008.

World Bank, Ghana, *Strategic Country Gender Assessment* (Briefing Note for the Ghana Poverty Reduction Strategy), 14 January 2002.

MUKOKO Samba, « Le rôle de la femme dans l'économie formelle et informelle en RDC », Forum sur la Contribution de la femme à la reconstruction de la République Démocratique du Congo, 21 septembre 1999.

Onusida, 2004, *Rapport sur l'épidémie mondiale de SIDA - PRB, Women of Our World 2005*, Onusida.

Rapports nationaux d'évaluation de Beijing
http://www.uneca.org/fr/fr_main.htm
[www.ipu.org /www-f/classy.htm](http://www.ipu.org/www-f/classy.htm)